

Mon Chauffeur

Conditions Générales d'Utilisation — Chauffeurs

Version : 3.1

Dernière mise à jour : 7 juin 2026

Éditeur : Chauffeur Équitable, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000,00 €, dont le siège social est situé 144 route de Draguignan, 06530 Spéracèdes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le numéro 828 651 570 (SIRET du siège : 828 651 570 00016), TVA intracommunautaire FR19828651570 (ci-après « l'Éditeur »).

Préambule

Mon Chauffeur est une solution numérique éditée par la société Chauffeur Équitable (telle qu'identifiée en en-tête, ci-après « l'Éditeur ») et destinée aux chauffeurs de voiture de transport avec chauffeur (« VTC ») indépendants exerçant en France. Mon Chauffeur n'est pas une plateforme de mise en relation avec des passagers : c'est un outil métier permettant au chauffeur de gérer son activité, sa clientèle propre, ses revenus et son agenda. Sur Mon Chauffeur, le chauffeur conserve la propriété de la relation commerciale qu'il établit avec ses passagers.

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « CGU ») définissent les conditions dans lesquelles le chauffeur (ci-après le « Chauffeur ») accède aux services de Mon Chauffeur et les utilise. Elles forment, avec la grille tarifaire en vigueur et la Politique de confidentialité, le contrat entre l'Éditeur et le Chauffeur.

L'acceptation des CGU est obligatoire pour créer un compte et utiliser Mon Chauffeur. Elle vaut consentement plein et entier aux dispositions qui suivent. La langue de référence des présentes CGU est le français ; en cas de traduction, seule la version française fait foi.

1. Définitions

Dans les présentes CGU, les termes suivants ont la signification ci-après :

Application Chauffeur : L'application mobile Mon Chauffeur destinée au Chauffeur, disponible sur les boutiques d'applications, permettant la gestion des courses, de l'agenda, du dispatch et des paramètres professionnels.

Application Passager : L'application mobile Mon Chauffeur destinée aux passagers du Chauffeur, leur permettant de réserver une course directement auprès de leur Chauffeur attitré.

Back-office Chauffeur : L'interface web accessible au Chauffeur depuis un navigateur, complétant les fonctionnalités de l'Application Chauffeur (CRM, facturation, statistiques, gestion de groupe, etc.).

Carte VTC : La carte professionnelle de conducteur VTC délivrée par l'autorité compétente, dont la possession en cours de validité est obligatoire pour exercer l'activité.

Chauffeur : Toute personne physique ou morale titulaire d'une Carte VTC en cours de validité, inscrite sur Mon Chauffeur et exerçant à titre indépendant.

Compte : L'espace personnel et sécurisé du Chauffeur sur Mon Chauffeur, accessible par identifiants.

Course : Toute prestation de transport effectuée par le Chauffeur pour un Passager, enregistrée sur Mon Chauffeur.

Données personnelles : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable au sens du Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »).

Force majeure : Tout événement échappant au contrôle raisonnable d'une partie, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, au sens de l'article 1218 du Code civil, en ce compris notamment les pannes générales d'opérateurs télécoms, les attaques informatiques massives, les décisions des pouvoirs publics et les épisodes climatiques exceptionnels.

Frais de Service : Les frais techniques de cinq pour cent (5 %) hors taxes prélevés par l'Éditeur sur les Courses payées via l'Application Passager, tels que définis à l'article 7.

Grille tarifaire : Le document publié sur le site monchauffeur.online et accessible depuis l'Application Chauffeur, précisant le montant mensuel hors taxes de chaque Plan et les conditions tarifaires associées en vigueur à un instant donné.

Groupe : Cercle privé de Chauffeurs constitué à l'initiative d'un Chauffeur fondateur, permettant la mutualisation et le dispatch de Courses entre membres.

Membre fidèle : Passager ayant établi une relation d'exclusivité avec un Chauffeur sur Mon Chauffeur, dans les conditions définies par les fonctionnalités produit.

Mon Chauffeur : L'ensemble des services numériques édités par Chauffeur Équitable : Application Chauffeur, Application Passager, Back-office, et services connexes.

Passager : Toute personne physique utilisant l'Application Passager pour réserver une Course auprès d'un Chauffeur.

Patientèle : L'ensemble des Membres fidèles d'un Chauffeur et la relation commerciale établie avec eux sur Mon Chauffeur.

Plan : L'un des paliers d'abonnement à Mon Chauffeur (Gratuit, Standard, Groupe, Entreprise) tels que décrits à l'article 6.

Prestataire de paiement : Le prestataire de services de paiement partenaire de l'Éditeur en charge de l'encaissement, de la sécurisation et du reversement des flux financiers liés aux Courses payées via l'Application Passager, à savoir Stripe (Stripe Payments Europe, Limited) ou tout autre prestataire que l'Éditeur viendrait à désigner.

Réseau Mon Chauffeur : Dispositif optionnel permettant, sur opt-in du Chauffeur, le relais d'une Course vers un confrère Chauffeur Mon Chauffeur en cas d'indisponibilité totale du Chauffeur et de ses Groupes.

Services : L'ensemble des fonctionnalités fournies par l'Éditeur dans le cadre de Mon Chauffeur.

2. Objet des CGU

Les CGU ont pour objet de définir :

- les conditions d'accès et d'utilisation de Mon Chauffeur par le Chauffeur ;
- les engagements respectifs du Chauffeur et de l'Éditeur ;
- les modalités financières liées à l'abonnement et aux Frais de Service ;
- les règles relatives aux Données personnelles et à la propriété de la Patientèle ;
- les conditions de suspension, de résiliation et de transmission de l'activité du Chauffeur.

Les CGU ne régissent pas la relation entre le Chauffeur et ses Passagers. Cette relation est de nature commerciale directe et relève de la seule responsabilité du Chauffeur, dans le respect de la réglementation applicable à l'activité de VTC.

Les CGU s'adressent exclusivement à des professionnels au sens de l'article liminaire du Code de la consommation. À ce titre, les dispositions du droit de la consommation propres aux relations entre professionnels et consommateurs ne sont pas applicables au Chauffeur.

3. Conditions d'accès et inscription

3.1 Conditions préalables

L'accès à Mon Chauffeur en tant que Chauffeur est réservé aux personnes physiques majeures et capables, ou aux personnes morales représentées par une personne physique habilitée, qui satisfont aux conditions cumulatives suivantes :

- être titulaire d'une Carte VTC en cours de validité ;
- être titulaire du permis de conduire de catégorie B en cours de validité depuis plus de trois (3) ans, conformément à la réglementation applicable à l'activité de VTC ;
- exercer son activité de Chauffeur VTC à titre indépendant en France (entrepreneur individuel, micro-entrepreneur, EURL, SASU, SARL ou autre forme adaptée) ;
- disposer d'une immatriculation au registre VTC, d'un véhicule conforme et d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée à l'activité ;
- être en règle avec les obligations sociales, fiscales et administratives relatives à l'activité.

3.2 Inscription

L'inscription s'effectue, au choix du Chauffeur, soit en ligne sur le site monchauffeur.online, soit directement depuis l'Application Chauffeur. Le Chauffeur communique notamment :

- ses nom, prénom, adresse email, numéro de téléphone et ville d'exercice principale ;
- son numéro de Carte VTC et sa date de fin de validité ;
- les informations relatives à sa structure juridique (SIREN/SIRET, forme juridique, numéro de TVA intracommunautaire ou mention de non-assujettissement, régime fiscal, adresse) ;
- toute information complémentaire nécessaire à l'ouverture d'un compte de paiement auprès du Prestataire de paiement.

3.3 Vérification

L'Éditeur se réserve la faculté de vérifier l'exactitude des informations communiquées et la validité des documents fournis. Toute fausse déclaration, falsification ou usage frauduleux d'une Carte VTC entraînera le refus d'ouverture du Compte ou la résiliation immédiate du contrat, sans préjudice des poursuites éventuelles.

3.4 Acceptation des CGU

L'inscription emporte acceptation pleine et entière des présentes CGU. À défaut d'acceptation, le Chauffeur ne peut accéder aux Services. L'acceptation est matérialisée par une case à cocher dédiée lors du parcours d'inscription, et horodatée par l'Éditeur.

4. Description des Services

4.1 Périmètre fonctionnel

Mon Chauffeur met à la disposition du Chauffeur, selon le Plan souscrit, tout ou partie des fonctionnalités suivantes :

- gestion des courses (réservation, confirmation, suivi, historique) ;
- agenda et gestion des disponibilités avec buffers géolocalisés ;
- CRM Passagers et fidélisation (Membres fidèles, présentation d'un Chauffeur attiré) ;
- facturation automatique et suivi comptable simplifié ;
- statistiques et tableaux de bord (revenus, fréquentation, performance) ;
- agrégation indicative des revenus issus de plateformes tierces (Uber, Bolt, Heetch, etc.), dans les limites techniques permises par lesdites plateformes ;
- assistant intelligent disponible via canaux numériques (notamment WhatsApp/SMS) pour la gestion des réservations ;
- création et gestion d'un Groupe privé de Chauffeurs, avec dispatch et commissions de relais ;
- activation optionnelle du Réseau Mon Chauffeur ;
- section « Ma Patientèle » donnant une vue patrimoniale indicative.

4.2 Évolution des Services

Les Services évoluent dans le temps. L'Éditeur se réserve le droit d'ajouter, modifier, suspendre ou supprimer des fonctionnalités, pour des raisons techniques, commerciales, légales ou de pertinence du produit. Toute évolution substantielle affectant les obligations contractuelles fera l'objet d'une information préalable du Chauffeur dans un délai raisonnable, et en tout état de cause au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur lorsqu'elle est défavorable au Chauffeur.

4.3 Position de l'Éditeur

L'Éditeur fournit un outil métier. Il n'intervient pas dans la relation commerciale entre le Chauffeur et son Passager :

- il ne fixe pas le prix des Courses, dont la grille tarifaire relève de la seule responsabilité du Chauffeur dans le respect de la réglementation applicable ;
- il n'apporte pas d'affaire au Chauffeur autrement qu'à travers les mécanismes décrits dans les Services (présentation d'un Chauffeur, Groupe, Réseau Mon Chauffeur) ;
- il n'est pas commissionné sur les Courses au sens d'une commission de plateforme de mise en relation : les Frais de Service décrits à l'article 7 couvrent exclusivement les coûts techniques.

5. Compte du Chauffeur

5.1 Caractère personnel

Le Compte est strictement personnel. Le Chauffeur s'interdit de céder, prêter, partager ou louer son Compte à un tiers, qu'il s'agisse ou non d'un autre Chauffeur VTC. Les identifiants sont confidentiels.

5.2 Responsabilité

Le Chauffeur est responsable de toutes les actions effectuées depuis son Compte. Il s'engage à informer immédiatement l'Éditeur de toute utilisation non autorisée ou compromission de ses identifiants.

5.3 Exactitude des informations

Le Chauffeur s'engage à maintenir à jour les informations de son Compte, en particulier celles relatives à sa Carte VTC, à son immatriculation professionnelle, à son véhicule, à son assurance et à ses coordonnées bancaires.

5.4 Inactivité prolongée

En cas d'inactivité d'un Compte sur le Plan Gratuit pendant une durée continue de vingt-quatre (24) mois, l'Éditeur se réserve la faculté, après notification par email restée sans réponse pendant trente (30) jours, de clôturer le Compte. Les Comptes en abonnement payant ne sont pas concernés par cette clause d'inactivité tant que l'abonnement est honoré.

6. Plans tarifaires et abonnement

6.1 Les Plans

Mon Chauffeur est proposé selon plusieurs Plans, présentant des fonctionnalités et conditions tarifaires distinctes :

Plan	Cible et périmètre fonctionnel principal
Gratuit	Plan permanent gratuit. Prise en main : réservations, agenda basique, back-office Chauffeur.
Standard	Chauffeur indépendant professionnel établi. Application Passager, tarification avancée, facturation, statistiques, fonctionnalités CRM complètes.
Groupe	Chauffeur en réseau. Dispatch Groupe, commissions de relais, gestion d'équipe et de remplaçants.
Entreprise	Chauffeur exerçant pour le compte d'entreprises clientes. Permet la contractualisation avec une ou plusieurs entreprises et l'accès à un back-office dédié pour l'entreprise cliente (gestion des courses, des utilisateurs, des collaborateurs autorisés, facturation électronique mensuelle, grille tarifaire B2B dédiée, gestion d'un groupe de Chauffeurs assurant le service, double compte personnel/professionnel pour les utilisateurs).

La Grille tarifaire en vigueur, précisant pour chaque Plan le montant mensuel hors taxes, la taxe sur la valeur ajoutée applicable et les conditions tarifaires associées, est publiée sur le site monchauffeur.online et accessible en permanence depuis l'Application Chauffeur. Elle est portée à la connaissance du Chauffeur préalablement à la souscription et constitue, avec le détail des fonctionnalités incluses dans chaque Plan, un document de référence opposable au Chauffeur.

L'Éditeur se réserve le droit de faire évoluer la composition fonctionnelle des Plans et la Grille tarifaire associée, dans les conditions prévues aux articles 4.2 et 6.6.

6.2 Essai gratuit

Tout nouveau Chauffeur bénéficie, à l'ouverture de son Compte, d'une période d'essai gratuite de trente (30) jours sur le Plan Groupe, sans nécessité de communiquer de moyen de paiement et sans engagement. À l'issue de cette période, le Chauffeur choisit librement de souscrire à un Plan payant ou de basculer sur le Plan Gratuit.

6.3 Surclassement de Groupe

Lorsqu'un Chauffeur du Plan Gratuit est invité dans le Groupe d'un autre Chauffeur, il bénéficie automatiquement d'un surclassement temporaire au Plan Groupe pour une durée de trente (30) jours, à titre gracieux. Ce dispositif n'est applicable qu'une seule fois par année civile par Chauffeur.

6.4 Souscription, durée et reconduction

L'abonnement à un Plan payant est conclu pour une durée mensuelle. Il est reconduit tacitement d'un mois sur l'autre, sauf résiliation effectuée dans les conditions de l'article 12.2.

Le Chauffeur peut à tout moment changer de Plan depuis son Compte. Le changement prend effet :

- immédiatement, en cas de passage à un Plan supérieur (avec ajustement prorata temporis de la facturation) ;
- à l'échéance mensuelle suivante, en cas de passage à un Plan inférieur.

6.5 Modalités de paiement

L'abonnement est facturé mensuellement et prélevé automatiquement, à terme échu ou à échoir selon la modalité technique en place, sur le moyen de paiement renseigné par le Chauffeur. Le traitement des paiements est assuré par le Prestataire de paiement, dans le respect des règles applicables aux services de paiement.

Les montants sont indiqués hors taxes. La taxe sur la valeur ajoutée, lorsqu'elle est applicable, est ajoutée au taux en vigueur à la date de la facture.

À défaut de paiement, l'Éditeur se réserve le droit, après mise en demeure restée infructueuse dans un délai raisonnable, de suspendre l'accès aux Services payants et, in fine, de résilier le contrat dans les conditions de l'article 12.

Conformément à l'article L. 441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard au taux applicable, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, sans préjudice de toute autre indemnisation.

6.6 Évolution tarifaire

L'Éditeur se réserve le droit de faire évoluer la Grille tarifaire des Plans. Toute évolution tarifaire défavorable au Chauffeur sera notifiée au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur, par message dans l'Application et par email. Le Chauffeur disposera de la faculté de résilier son abonnement à compter de la notification, sans frais ni pénalité, jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau tarif. À défaut de résiliation dans ce délai, la nouvelle Grille tarifaire sera réputée acceptée.

7. Frais de Service techniques (5 %)

7.1 Principe

Indépendamment de l'abonnement au Plan, l'Éditeur prélève des Frais de Service techniques d'un montant de cinq pour cent (5 %) hors taxes sur le prix de chaque Course payée via l'Application Passager.

Ces Frais de Service couvrent les coûts techniques nécessaires au fonctionnement de Mon Chauffeur, et notamment : le service de paiement sécurisé fourni par le Prestataire de paiement, la géolocalisation et la cartographie, l'envoi de SMS et notifications, l'émission et la transmission des factures électroniques conformes à la réglementation applicable, l'infrastructure d'hébergement, la maintenance et la sécurité des Services.

7.2 Périmètre — Courses concernées

Les Frais de Service s'appliquent exclusivement aux Courses payées via l'Application Passager (paiement intégré). Ils ne s'appliquent pas :

- aux Courses payées en espèces directement au Chauffeur ;
- aux Courses payées via le terminal de paiement personnel (TPE) du Chauffeur ;
- plus généralement, à toute Course dont le règlement n'est pas intermédié par l'Application Passager.

Pour ces Courses, le Chauffeur encaisse l'intégralité du montant directement, et aucun prélèvement n'est effectué par l'Éditeur.

7.3 Modalités de prélèvement et reversement

Pour les Courses payées via l'Application Passager, le flux financier transite par le Prestataire de paiement. Le montant net revenant au Chauffeur (prix de la Course minoré des Frais de Service) est reversé sur le compte du Chauffeur selon les modalités et délais propres au Prestataire de paiement, lesquels sont communiqués au Chauffeur lors de la configuration de son compte de paiement.

7.4 Qualification

Les Frais de Service ne constituent pas une commission sur l'apport d'affaires. Ils rémunèrent un service technique fourni par l'Éditeur au Chauffeur, ainsi qu'aux Passagers via l'Application Passager. Le montant et l'assiette des Frais de Service peuvent évoluer dans les conditions de l'article 6.6.

8. Obligations du Chauffeur

8.1 Conformité réglementaire

Le Chauffeur s'engage à exercer son activité dans le strict respect de la réglementation applicable aux VTC, et notamment :

- détention et renouvellement de la Carte VTC en cours de validité ;
- immatriculation au registre VTC et conformité du véhicule (visite technique, signalétique, équipements) ;
- souscription et maintien d'une assurance responsabilité civile professionnelle adaptée ;
- respect des règles de sécurité routière, de temps de travail et de la réglementation du transport ;
- respect des obligations fiscales, sociales et comptables liées à son statut d'indépendant ;
- respect de la réglementation relative à la lutte contre le travail dissimulé.

8.2 Qualité de service

Le Chauffeur s'engage à fournir aux Passagers un service de qualité, ponctuel, courtois et conforme aux engagements pris au moment de la réservation. Il s'abstient de toute pratique discriminatoire, de toute publicité mensongère et de toute manœuvre déloyale.

8.3 Loyauté envers Mon Chauffeur et envers les autres Chauffeurs

Le Chauffeur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation des Services :

- de détourner ou tenter de détourner les Membres fidèles d'autres Chauffeurs Mon Chauffeur vers son propre portefeuille de Passagers, par quelque moyen que ce soit ;

- de solliciter directement, à des fins de captation commerciale, un Passager dont il sait ou ne peut ignorer qu'il dispose déjà d'un Chauffeur attitré sur Mon Chauffeur, notamment lorsque ce Passager lui est confié dans le cadre d'un dispatch en Groupe ou via le Réseau Mon Chauffeur ;
- de proposer à un Passager d'un autre Chauffeur Mon Chauffeur des conditions commerciales destinées à le détourner de son Chauffeur attitré, telles que prix d'appel, remises ciblées ou avantages en nature ;
- de communiquer à un Passager d'un autre Chauffeur ses propres coordonnées personnelles dans l'objectif de contourner Mon Chauffeur ou le Chauffeur attitré du Passager ;
- de détourner ou tenter de détourner ses propres Membres fidèles vers une autre plateforme ou un autre service, par des moyens contraires aux usages loyaux du commerce ;
- d'utiliser les Services à des fins frauduleuses, déloyales ou contraires à l'ordre public ;
- d'altérer, désassembler, décompiler ou tenter d'accéder au code source des Applications ;
- de saturer artificiellement les Services par des requêtes automatisées non autorisées ;
- d'usurper l'identité d'un tiers.

Tout manquement caractérisé aux engagements ci-dessus pourra entraîner, selon sa gravité, un avertissement, une exclusion temporaire ou définitive du dispositif de dispatch en Groupe et du Réseau Mon Chauffeur, voire la résiliation du contrat dans les conditions de l'article 12.3.

8.4 Respect des Passagers

Le Chauffeur s'engage à respecter la dignité, la vie privée et les Données personnelles des Passagers, et à n'utiliser les informations auxquelles il accède via Mon Chauffeur que pour les besoins de la relation commerciale directe avec ses Passagers.

8.5 Signalement

Le Chauffeur s'engage à signaler sans délai à l'Éditeur tout incident, anomalie, comportement abusif d'un Passager ou d'un autre Chauffeur, faille de sécurité ou violation de données dont il aurait connaissance, par les canaux de contact mis à sa disposition.

9. Patientèle, Membres fidèles et propriété de la relation commerciale

9.1 Principe de propriété

Mon Chauffeur reconnaît que la relation commerciale entre le Chauffeur et ses Membres fidèles appartient au Chauffeur. L'Éditeur n'est en aucun cas propriétaire des Membres fidèles ni de leur historique commercial avec le Chauffeur.

Cette reconnaissance s'entend dans la limite du cadre réglementaire applicable, en particulier en matière de protection des Données personnelles : la « propriété » d'une relation commerciale ne saurait être confondue avec une propriété sur les Données personnelles des Passagers, lesquelles demeurent soumises au consentement et aux droits de leurs titulaires (voir article 10).

9.2 Tableau de bord patrimonial

Selon le Plan souscrit et l'ancienneté de l'activité, le Chauffeur dispose dans son Back-office d'une vue « Ma Patientèle » présentant notamment le nombre de Membres fidèles, le chiffre d'affaires récurrent et une valorisation indicative actualisée périodiquement.

La valorisation indicative est fournie à titre purement informatif et non contractuel. Elle ne constitue ni un engagement de prix de cession, ni une garantie de valeur, ni une promesse d'acquéreur. Elle est calculée à partir de paramètres objectifs (chiffre d'affaires, fréquence, ancienneté) selon une méthode documentée par l'Éditeur, susceptible d'évolution. L'Éditeur décline toute responsabilité quant à l'usage que le Chauffeur ferait de cette valorisation dans ses propres décisions de gestion ou de cession.

9.3 Cession de Patientèle — promesse de service

L'Éditeur s'engage à mettre à disposition du Chauffeur, dans une version future de Mon Chauffeur, un dispositif opérationnel de transmission de sa Patientèle à un autre Chauffeur Mon Chauffeur. Ce dispositif doit en particulier :

- valider la réalité des Courses et l'ancienneté de la relation ;
- calculer une valorisation indicative et documentée ;
- recueillir le consentement explicite et préalable de chaque Membre fidèle concerné, conformément au RGPD ;
- attester du transfert et formaliser un acte de cession adapté.

9.4 Conditions du dispositif de cession

Le dispositif de cession sera ouvert à compter d'une ancienneté minimale d'activité du Chauffeur sur Mon Chauffeur, fixée à titre indicatif à douze (12) mois et précisée dans la documentation produite en vigueur au jour de la demande.

La cession est soumise au consentement explicite de chaque Membre fidèle concerné. À défaut de consentement, le Membre concerné n'est pas transféré au Chauffeur reprenneur. La valeur réelle de la cession dépend donc du taux de consentement obtenu, ce que le Chauffeur cédant reconnaît expressément.

Les conditions financières du dispositif de cession (rémunération éventuelle de l'Éditeur en sa qualité de tiers de confiance, modalités de prélèvement, fiscalité) seront précisées dans une annexe ou un avenant aux présentes CGU au moment de l'ouverture opérationnelle du dispositif.

10. Données personnelles et RGPD

10.1 Cadre

Le traitement des Données personnelles dans le cadre de Mon Chauffeur s'effectue conformément au Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD ») et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée. Les modalités détaillées (finalités, bases légales, destinataires, durées de conservation, droits des personnes concernées, mesures de sécurité, transferts hors Union européenne) sont décrites dans la Politique de confidentialité, accessible à l'adresse : https://monchauffeur.online/politique_confidentialite/

10.2 Qualifications croisées

Dans le cadre des Services :

- l'Éditeur est responsable de traitement pour les Données personnelles des Chauffeurs (gestion du Compte, facturation, support, communications relatives au service) ;
- l'Éditeur est responsable de traitement pour les Données personnelles des Passagers qu'il collecte directement via l'Application Passager (inscription, paiement, sécurité, lutte contre la fraude) ;

- pour les Données personnelles des Passagers que le Chauffeur traite via Mon Chauffeur dans le cadre de la relation commerciale directe qu'il entretient avec eux, le Chauffeur agit en qualité de responsable de traitement distinct, le cas échéant en co-responsabilité avec l'Éditeur, dans des conditions à préciser dans la Politique de confidentialité.

10.3 Engagements du Chauffeur

Le Chauffeur s'engage, dans son périmètre de responsabilité, à :

- informer ses Passagers de l'existence et des modalités du traitement de leurs Données personnelles ;
- respecter les droits des Passagers (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition, limitation) et coopérer avec l'Éditeur pour leur exercice effectif ;
- ne pas exporter, exploiter ou commercialiser les Données personnelles des Passagers en dehors du cadre strict de la relation commerciale ;
- notifier sans délai à l'Éditeur toute violation de Données personnelles dont il aurait connaissance.

10.4 Hébergement

Les Données personnelles sont hébergées en France, chez le prestataire OVH ou tout autre prestataire désigné par l'Éditeur, dans le respect de la souveraineté des données. Tout transfert hors de l'Union européenne, le cas échéant, sera encadré par les garanties appropriées prévues par le RGPD.

10.5 Aucune revente de données

L'Éditeur s'engage à ne pas revendre ni céder les Données personnelles des Passagers ou des Chauffeurs à des tiers à des fins commerciales ou publicitaires.

10.6 Exercice des droits

Le Chauffeur peut exercer ses droits sur ses propres Données personnelles (accès, rectification, effacement, portabilité, opposition, limitation, directives post-mortem) en s'adressant à l'Éditeur par les canaux mentionnés à l'article 19. Il dispose en outre du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

11. Responsabilité

11.1 Responsabilité de l'Éditeur

L'Éditeur s'engage à fournir les Services dans les règles de l'art, et à apporter le soin nécessaire à leur disponibilité, leur sécurité et leur évolution.

L'Éditeur n'est tenu qu'à une obligation de moyens. Il ne saurait être tenu pour responsable :

- des interruptions ou dysfonctionnements liés à des causes extérieures (réseau, opérateurs tiers, Force majeure, incidents chez les prestataires partenaires) ;
- de la mauvaise utilisation des Services par le Chauffeur ou par un tiers ;
- de l'impossibilité d'accéder aux Services en raison d'un équipement, d'un réseau ou d'un système d'exploitation non compatible ou défaillant côté Chauffeur ;
- des manquements du Chauffeur à ses obligations réglementaires (Carte VTC, assurance, fiscalité, etc.) ;

- des litiges intervenant entre le Chauffeur et ses Passagers, qui relèvent de la seule responsabilité du Chauffeur ;
- de la valorisation indicative de la Patientèle, qui est fournie à titre informatif et non contractuel.

11.2 Exclusion des dommages indirects

L'Éditeur ne saurait en aucun cas être tenu responsable des dommages indirects, immatériels ou consécutifs subis par le Chauffeur, tels que pertes d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle, perte de chance ou atteinte à l'image, même si l'Éditeur avait été informé de leur éventualité.

11.3 Limitation de responsabilité

Sous réserve des dispositions d'ordre public, et notamment en cas de faute lourde ou dolosive, la responsabilité totale et cumulée de l'Éditeur envers le Chauffeur, tous chefs de préjudice confondus, ne pourra excéder le montant total des sommes effectivement versées par le Chauffeur à l'Éditeur au titre des douze (12) mois précédant le fait générateur.

11.4 Responsabilité du Chauffeur

Le Chauffeur est seul responsable de son activité, de ses Courses, de ses Passagers, de la sécurité du transport, de sa conformité réglementaire et fiscale, ainsi que de la véracité des informations qu'il diffuse via Mon Chauffeur (présentation, témoignages, tarifs). Il garantit l'Éditeur contre toute réclamation d'un tiers qui résulterait d'un manquement à ses propres obligations.

12. Suspension et résiliation

12.1 Suspension par l'Éditeur

L'Éditeur peut suspendre temporairement l'accès aux Services en cas :

- de non-paiement persistant après mise en demeure ;
- de suspicion sérieuse de fraude, d'usurpation, de manquement grave aux obligations réglementaires (notamment Carte VTC expirée ou révoquée), ou de comportement portant atteinte aux Passagers ou à d'autres Chauffeurs ;
- de signalement par une autorité compétente ;
- de nécessité technique ou de sécurité.

Le Chauffeur est informé sans délai de la suspension et de ses motifs, et bénéficie d'un droit de réponse dans un délai raisonnable, sauf cas d'urgence.

12.2 Résiliation par le Chauffeur

Le Chauffeur peut résilier son abonnement à tout moment depuis son Compte, sans pénalité. La résiliation prend effet à l'échéance mensuelle en cours. Aucun remboursement prorata temporis du mois engagé n'est dû, sauf cas particuliers prévus à l'article 6.6.

Le Chauffeur peut également supprimer définitivement son Compte, ce qui emporte résiliation de son abonnement et clôture des Services. Les conséquences en matière de données sont décrites à l'article 12.4.

12.3 Résiliation par l'Éditeur

L'Éditeur peut résilier le contrat de plein droit, après mise en demeure restée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours, en cas de manquement grave du Chauffeur à ses obligations, et notamment :

- perte ou révocation de la Carte VTC ;
- fraude, falsification de documents, usurpation d'identité ;
- non-paiement persistant ;
- comportement portant atteinte aux Passagers, à d'autres Chauffeurs ou à l'image de Mon Chauffeur ;
- violation grave des obligations RGPD.

En cas de manquement caractérisé d'une gravité telle qu'il rend impossible le maintien du contrat (notamment infraction pénale ou décision administrative définitive), la résiliation peut intervenir sans préavis.

12.4 Effets de la résiliation

La résiliation, quelle qu'en soit la cause, entraîne la cessation de l'accès aux Services à compter de sa prise d'effet.

Le Chauffeur dispose, pendant un délai raisonnable précisé dans la Politique de confidentialité, de la faculté d'exporter ses données (Membres fidèles, historique de Courses, facturation) dans un format structuré et lisible par machine.

À l'issue de ce délai, les données du Chauffeur sont effacées ou anonymisées, sous réserve des obligations légales d'archivage (notamment fiscales et comptables). Les Données personnelles des Passagers conservées par l'Éditeur en qualité de responsable de traitement suivent un cycle de vie distinct, décrit dans la Politique de confidentialité.

Les Membres fidèles du Chauffeur résilié sont informés, par l'intermédiaire de l'Application Passager, que leur Chauffeur attitré n'est plus actif sur Mon Chauffeur. Aucune réattribution automatique à un autre Chauffeur n'est effectuée sans le consentement préalable du Passager.

13. Propriété intellectuelle

13.1 Droits de l'Éditeur

L'Éditeur reste seul titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur Mon Chauffeur, ses Applications, son Back-office, ses contenus éditoriaux, ses bases de données, sa marque « Mon Chauffeur », ses noms de domaine et tous éléments associés. Aucune disposition des présentes CGU ne peut être interprétée comme un transfert de ces droits au Chauffeur.

13.2 Licence d'utilisation

L'Éditeur concède au Chauffeur, pour la durée du contrat et pour le seul territoire français, une licence personnelle, non exclusive, non cessible et non sous-licenciable d'utilisation des Services, strictement limitée aux besoins de son activité professionnelle de Chauffeur VTC indépendant.

13.3 Contenus du Chauffeur

Le Chauffeur reste titulaire des droits sur les contenus qu'il publie sur Mon Chauffeur (texte de présentation, photographies, témoignages, etc.). Il concède à l'Éditeur, pour la durée du contrat, une licence non exclusive d'utilisation desdits contenus aux seules fins d'affichage et de promotion du Chauffeur dans le cadre des Services (notamment dans l'Application Passager, dans les fiches de

présentation du Chauffeur à ses Passagers, et sur le site institutionnel monchauffeur.online lorsque le Chauffeur y consent expressément).

Le Chauffeur garantit qu'il dispose des droits nécessaires sur les contenus qu'il publie, notamment lorsque ceux-ci comportent l'image, le prénom ou les propos d'un tiers (témoignage de Passager, photographie partagée). Il fait son affaire personnelle de l'obtention des autorisations requises et garantit l'Éditeur contre toute réclamation à ce titre.

L'Éditeur se réserve la faculté de retirer, sans préavis, tout contenu manifestement illicite, contraire aux présentes CGU ou aux usages, et d'en informer le Chauffeur.

14. Communauté Mon Chauffeur

Mon Chauffeur a vocation à constituer une communauté professionnelle de Chauffeurs VTC indépendants français. L'Éditeur se réserve la faculté d'encadrer les usages et les comportements des Chauffeurs au sein de cette communauté, afin de préserver la qualité du service rendu aux Passagers, la sécurité, la loyauté et la pérennité du modèle.

Une charte communautaire pourra compléter les présentes CGU. Elle sera réputée opposable au Chauffeur dès lors qu'elle aura été portée à sa connaissance et acceptée selon les modalités usuelles d'acceptation des CGU.

15. Confidentialité

Les parties s'engagent à préserver la confidentialité de toute information à caractère confidentiel qu'elles auraient été amenées à se communiquer dans le cadre des présentes, et à n'en faire usage qu'aux seules fins de l'exécution du contrat. Cette obligation survit pendant une durée de deux (2) ans à compter de la cessation du contrat.

16. Modification des CGU

L'Éditeur se réserve le droit de modifier les présentes CGU à tout moment. Toute modification substantielle fera l'objet d'une information préalable du Chauffeur par voie électronique, au moins trente (30) jours avant son entrée en vigueur.

Le Chauffeur disposera, pendant ce délai, de la faculté de résilier son abonnement sans frais ni pénalité s'il n'accepte pas les nouvelles conditions. À défaut de résiliation dans le délai imparti, les nouvelles CGU seront réputées acceptées.

Les évolutions de la seule Grille tarifaire suivent un régime propre, décrit à l'article 6.6, et n'emportent pas modification des présentes CGU.

17. Dispositions diverses

17.1 Force majeure

Aucune des parties ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas d'inexécution due à un cas de Force majeure tel que défini à l'article 1. La partie empêchée en informe l'autre dans les meilleurs délais. Si l'événement de Force majeure se prolonge au-delà de trente (30) jours, chacune des parties pourra résilier le contrat de plein droit, sans indemnité de part et d'autre.

17.2 Nullité partielle

Si l'une quelconque des dispositions des présentes CGU est jugée nulle ou inapplicable, cette nullité n'affectera pas la validité des autres dispositions, lesquelles continueront à produire leurs effets. Les parties s'efforceront de remplacer la disposition annulée par une disposition d'effet équivalent.

17.3 Non-renonciation

Le fait pour l'Éditeur de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une disposition des présentes CGU ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

17.4 Notifications

Sauf disposition contraire, toute notification entre les parties est valablement effectuée par email à l'adresse renseignée dans le Compte du Chauffeur, ou par message dans l'Application Chauffeur. Le Chauffeur s'engage à maintenir cette adresse à jour.

17.5 Sous-traitance

L'Éditeur se réserve la faculté de sous-traiter tout ou partie de l'exécution des Services à des prestataires partenaires de son choix (et notamment Stripe, OVH, Mistral, Brevo, ou tout prestataire équivalent), sous sa responsabilité.

17.6 Cession du contrat

Le Chauffeur ne peut céder le contrat sans l'accord préalable écrit de l'Éditeur. L'Éditeur peut céder le contrat à un tiers, notamment dans le cadre d'une opération de fusion, d'apport partiel d'actif, de scission ou de transmission de l'entreprise, sous réserve d'en informer le Chauffeur par tout moyen approprié.

17.7 Convention de preuve

Les parties conviennent que les enregistrements électroniques (logs de connexion, journaux d'événements, courriels échangés, horodatages) conservés par l'Éditeur dans des conditions de nature à en garantir l'intégrité font foi entre les parties pour l'exécution du contrat, jusqu'à preuve contraire.

17.8 Intégralité

Les présentes CGU, ensemble avec la Grille tarifaire et la Politique de confidentialité en vigueur, constituent l'intégralité de l'accord entre les parties relativement à leur objet et se substituent à tout accord antérieur ayant le même objet.

18. Règlement amiable, droit applicable et juridiction compétente

18.1 Règlement amiable

En cas de différend relatif à la formation, l'exécution ou l'interprétation des présentes CGU, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. La partie la plus diligente adressera à l'autre une réclamation circonstanciée par email ou courrier recommandé. Les parties disposeront d'un délai de trente (30) jours pour parvenir à un accord amiable, le cas échéant en recourant à la médiation.

18.2 Droit applicable

Les présentes CGU sont régies par le droit français.

18.3 Juridiction compétente

À défaut d'accord amiable, et sous réserve des dispositions d'ordre public, tout différend sera porté devant les tribunaux compétents du ressort du siège social de l'Éditeur, à savoir Grasse.

19. Contact

Pour toute question relative aux présentes CGU ou à l'exécution des Services, le Chauffeur peut contacter l'Éditeur :

- par email : chauffeur@monchauffeur.online
- par courrier postal : Chauffeur Équitable, 144 route de Draguignan, 06530 Spéracèdes
- via le formulaire de contact disponible dans l'Application Chauffeur et sur le site monchauffeur.online.

Pour toute demande relative à la protection des Données personnelles, le Chauffeur peut adresser sa demande par courrier postal à : Chauffeur Équitable — Délégué à la protection des données, 144 route de Draguignan, 06530 Spéracèdes, ou par email à dpo@monchauffeur.online.

— Fin du document —